

COMMUNE DE CHANTESSE

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 01 SEPTEMBRE 2021

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire*, Monsieur Paul DURRIS, Monsieur TERMOZ Robert, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoints*, Madame CLEMENT Laetitia, Madame CAILLAT Cécile, *conseillers municipaux*

Etaient Absents : Monsieur DUTRIAUX Stéphane, Madame BESSOUD Noémie, Madame PUECH Perrine, Madame FRISON Anne-Lise, Monsieur TRUCHET Sébastien

Madame CAILLAT Cécile été élue secrétaire de séance.

Mme PUECH Perrine a donné pouvoir à Mr DURRIS Paul.

Il a été vu ce qui suit :

Madame Le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au déménagement et à l'installation de la nouvelle école, pour que celle-ci puisse ouvrir en temps et en heure pour la rentrée 2021/2022.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 Juin 2021

2. Délibération : **Redevance 2021 pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques en 2020**

Le patrimoine total au 31/12/2020 occupant le domaine public routier

PATRIMOINE TOTAL comptabilisé au : 31/12/2020 Pour la RODP 2021
--

Patrimoine total au 31/12/2020 pour la RODP 2021								
Gestionnaire	Artères aériennes (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Domaine autoroutier (km)	
		Conduite multiple	Câble enterré	Borne	Cabine	Armoire	Conduite Multiple	Câble enterré
Mairie de Chantesse	2,744	1,805	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2,744	1,805		0,00			0,00	

Tarifs 2021 :

Artères aériennes :	55.05 € x 2,744 kms = 151.06 €
Artères souterraines :	41.29 € x 1,805 kms = 74.53 €
Total :	225.59 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques.

3. Conventions SNE

Le Conseil municipal décide de ne pas signer la convention du Système National d'Enregistrement de la demande de logement social (SNE) et ne pas utiliser le SNE.

4. Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Le conseil municipal décide de ne rien changer par rapport aux années précédentes.

5. Statuts et règlement intérieur du Syndicat Scolaire

Après exposition des statuts et règlement intérieur du syndicat scolaire.
Le Conseil Municipal les approuve.

6. Point sur les travaux RD153 et Ecole

Madame Le Maire tient tout d'abord à remercier toutes les personnes qui ont participé au déménagement et à l'installation de la nouvelle école (élus, agents, bénévoles, maitresse etc...) pour que celle-ci puisse ouvrir dans de bonnes conditions, en temps et en heure pour la rentrée du jeudi 02 Septembre 2021. (Classes, garderie, cantine, connexion internet et téléphone...)
Le Vidéoprojecteur reste à installer ainsi que l'ordinateur associé.

Les containers de tri sélectif sont déplacés définitivement de la salle Chantessa au parking de la nouvelle école.

Les travaux de la route RD153, entre la mairie et le chemin de l'église, ont débuté le 31 Aout et vont durer 7 semaines. Le plan du projet peut être consulté sur le site internet de la mairie.

7. Questions diverses

Travaux chemin des Bergers et Mollauds : les travaux sur ces 2 chemins sont à prévoir pour 2022.

Abribus nouvelle école : Un abribus est à prévoir pour la nouvelle école.

Inauguration nouvelle école : l'inauguration ainsi qu'une porte ouverte de la nouvelle école sera organisée le samedi 23 Octobre 2021.

Recrutement remplacement agent territorial : Un recrutement a débuté afin de remplacer l'agent territorial qui prendra sa retraite début novembre. Le recouvrement s'effectuera à partir de mi-octobre.

Associations : les associations reprennent leurs activités, sous conditions sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50.